

COMMUNE DE SCIECQ  
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, Maire.

Date de la convocation : le 5 avril 2022

**Nombre de conseillers** : en exercice : 13, présents : 11 , votants : 12

Présents :

Mesdames CLANCIER Catherine, VENTURINI Séverine, QUEIROS Elodie, AYMÉ Sophie

Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, JARRY Claude, MAURY Anthony, CHIRON Florian, GODET Guy-Marie, PHILIPPE Jean-Pierre

Absent(e)s excusé(e)s :

Madame LEFEBVRE Hélène donne pouvoir à Sophie AYMÉ

Monsieur COURTECUISSÉ Vincent

Secrétaire : Madame QUEIROS Elodie

Début de séance : 20h30

**Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022 tel que présenté.

**Point 2 : Vote des taux de fiscalité locale (DEL2022-18)**

Pour rappel, en 2021, la taxe d'habitation a été supprimée. Elle a été compensée par le transfert à la commune de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (avec l'application d'un coefficient correcteur pour assurer à la commune une compensation intégrale de la taxe d'habitation).

Le nouveau taux 2021 de la TFB est égal à la somme du taux communal (18,47 % en 2020) et du taux départemental (18,88 % en 2020) soit 37,35 %.

Le conseil municipal avait délibéré pour une augmentation des taux comme indiqué ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **39 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **72,10 %**

Le produit reçu des taxes en 2021 est de 208 791.68 €.

Le total des ressources fiscales perçues en 2021 est de 264 185 €.

Il est proposé de voter les mêmes taux que l'année 2021. La base prévisionnelle étant légèrement plus élevée.

Le produit reçu des deux taxes en 2022 serait de 221 915,10 €

Le total des ressources fiscales 2022 serait de 282 971,10 €.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'impositions,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal pour l'année 2022, de maintenir les taux de fiscalité suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **39 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **72,10 %**
  
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Après avoir entendu les avis des conseillers municipaux et après en avoir débattu le conseil municipal procède au vote des taux des deux taxes foncières.

A l'unanimité, le conseil municipal vote les taux des taxes foncières énoncées ci-dessus.

### **Point 3 : Affectation des résultats de l'exercice 2021 (DEL2022-19)**

Vu

- les articles L 2311-5, R2311-11 et R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 7 mars 2022 approuvant le Compte administratif 2021,
- l'excédent de fonctionnement cumulé 2021 de 228 362,70 € ;
- l'excédent d'investissement cumulé 2021 de 20 023,37 € ;
- les restes à réaliser en dépense d'investissement de 3 219,16 € ;
- les restes à réaliser en recette d'investissement de 132 726,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter l'affectation du résultat pour le budget 2022 selon la répartition suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) 228 362,70 €
- Excédent d'investissement reporté (chapitre 001) 20 023,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

## Point 4 : Vote du budget primitif 2022 (DEL2022-20)

La commission des finances a examiné et pris acte du projet de budget 2022 lors de sa réunion du 4 avril dernier.

### Section de fonctionnement

		Réalisé 2020	Réalisé 2021	BUDGET PRIMITIF 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	99 665,02	86 282,74	154 133,33
012	CHARGES DE PERSONNEL	138 023,94	140 654,68	151 945,20
014	ATTENUATION DE PRODUIT	1 007,00	1 070,00	1 070,00
022	DEPENSES IMPREVUES			26 982,37
023	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT			228 362,70
042	TRANSFERT ENTRE SECTION			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	104 935,10	106 723,21	112 490,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 031,60	2 103,70	2 232,02
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		12 900,00	
<b>TOTAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>	<b>345 662,66</b>	<b>349 734,33</b>	<b>677 215,62</b>
002	REPORT EXCEDENT N - 1	130 399,62	159 026,98	228 362,70
013	ATTENUATION DE CHARGE	6 592,67	25 150,10	15 495,61
042	TRANSFERT ENTRE SECTEUR		7 400,00	
70	PRODUIT DES SERVICES	7 111,15	2 086,12	2 364,01
73	IMPOTS ET TAXES	280 143,37	304 136,96	321 112,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	78 625,63	67 324,52	71 019,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	1 518,40	4 226,01	7 500,00
76	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,71	0,61	
77	AUTRES PRODUITS EXEPTIONNELS	298,09	8 745,73	31 362,30
<b>TOTAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT -RECETTES</b>	<b>504 689,64</b>	<b>578 097,03</b>	<b>677 215,62</b>
	<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE N</b>	<b>28 627,36</b>		
	<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE DE L'ANNEE N -1</b>	<b>130 399,62</b>		
	<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE DE L'ANNEE N</b>	<b>159 026,98</b>	<b>228 362,70</b>	<b>-</b>

### Section investissement

		Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR 2021	BUDGET PRIMITIF 2022
001	Déficit antérieur reporté				
020	Dépenses imprévues				42 156,11
040	Transfert entre section		7 400,00		
041	Opération patrimoniale				
16	Remboursement d'emprunt	11 264,08	16 288,12		21 347,94
20	Immobilisations incorporelles , études	8 864,45	9 049,53	3 219,16	31 385,00
2031	frais d'étude RAR Urbanova				
21	immobilisations corporelles	141 490,32	429 997,64		565 173,95
23	immobilisations en cours	2 751,82			
	<b>Total dépenses investissements</b>	<b>164 370,67</b>	<b>462 735,29</b>	<b>3 219,16</b>	<b>660 063,00</b>
001	Excédent antérieur reporté	228 062,82	164 445,68		20 013,37
021	Virement de la section fonctionnement				228 362,70
24	Produit de cession				30 000,00
040	Transfert entre section				
10	Dotations, fonds divers	32 044,23	17 729,08		28 980,38
13	Subventions d'investissements	66 180,35	167 673,90	132 726,00	223 199,71
16	Emprunt		120 000,00		
20	Immobilisation incorporelles				
21	Immobilisation corporelles		12 900,00		
23	Immobilisation corporelles en cours	2 538,95			
	<b>Total recettes investissements</b>	<b>328 826,35</b>	<b>482 748,66</b>	<b>132 726,00</b>	<b>530 556,16</b>
	<b>Résultat investissement de l'année N</b>	<b>- 63 607,14</b>			
	<b>Résultat investissement reporté année N-1</b>	<b>228 062,82</b>			
	<b>Résultat investissement cumulé de l'année N</b>	<b>164 455,68</b>	<b>20 013,37</b>		

**TOTAL ID = 663 282,16**

**TOTAL IR = 663 282,16**

Il est proposé au conseil municipal de voter ce budget primitif pour l'exercice 2022.

Vu

- les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le budget proposé pour l'exercice 2022 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 647 215,62 €

Recettes : 647 215,62 €

En section d'investissement :

Dépenses : 663 282,16 €

Recettes : 663 282,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition de budget primitif pour 2022 à l'unanimité.

<b>Point 5 : Point complémentaire à l'ordre du jour : Subventions aux associations communales (DEL2022-21)</b>
--

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, cinq associations étaient éligibles au vote et ont reçu une subvention d'un montant de 250 € chacune.

Trois associations n'étaient pas éligibles au vote mais la commission culture devait attendre leurs Assemblées générales pour statuer.

Il s'agit des associations suivantes :

- Comité des fêtes
- O'Plaisirs Sciecquois
- La Courageuse

A ce jour, ces associations ont finalisé leur dossier de demande de subvention et sont désormais éligibles au vote.

Il est proposé de leur attribuer un montant identique à celui qui a été versé aux autres associations pour l'année 2022, soit 250 €.

Après délibération et à l'unanimité, et sans la présence de M. JARRY Claude, Président de La Courageuse et de Mme VENTURINI Séverine, présidente du Comité des fêtes, le conseil municipal accorde une subvention à hauteur de 250 € pour les trois associations énoncées ci-dessus.

**Point 6 : Point complémentaire à l'ordre du jour : Attribution de marchés de travaux**

M. JARRY Claude, présente pour la commission patrimoine et travaux les différents devis qui ont été retenus pour les travaux suivants :

**- réparation de la toiture du lavoir :**

Devis de l'entreprise CAGEFER CO de 2 304,61 € HT

Devis de l'entreprise THUILLAS de 2 971,97 € HT

La commission propose de retenir le devis de l'entreprise THUILLAS d'un montant de 3 566,36 € TTC pour la technicité du remaniement.

**- installation main courante sentier de la Cueille :**

Devis de l'entreprise AUBRY de 11 537 € HT

Devis de l'entreprise BCD de 13 231 € HT

La commission propose de retenir le devis de l'entreprise AUBRY d'un montant de 13 844,40 € TTC.

**- évacuation des déblais du stade et création d'un merlon en bordure du champ :**

Devis de l'entreprise SARL ATJM de 2 240 € HT

Devis de l'entreprise BONNEAU de 6 890 € HT

La commission propose de retenir le devis de l'entreprise SARL ATJM d'un montant de 2 688 € TTC.

Mme AYMÉ et M. CHIRON précise qu'il conviendrait de sécuriser le grillage pour la création du merlon qui pourrait servir de terrain de jeux aux enfants.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide les devis que la commission patrimoine et travaux a retenus et autorise le Maire ou l'adjoint délégué à les signer.

**Point 7 : Point complémentaire à l'ordre du jour : Horaires de l'éclairage public de la commune (DEL2022-22)**

L'intervention de M. FALLOURD, conseiller collectivités de SEOLIS, a soulevé le contexte de la hausse des prix de l'électricité pour les prochaines années et notamment l'augmentation du coût du tarif jaune dès l'année 2022.

Le contrat de la salle polyvalente est au tarif jaune et les autres bâtiments sont au

tarif bleu.

Plusieurs pistes ont été étudiées pour optimiser ces coûts :

- remplacement des candélabres existants d'éclairage public par des candélabres à LED
- passage du tarif jaune au tarif bleu pour le contrat de la salle polyvalente
- changement des horaires de l'éclairage public

M. CHIRON Florian étudiera les différentes puissances des équipements de la salle polyvalente avant de modifier le contrat. Le four pourrait être un des éléments à remplacer.

L'éclairage public automatique démarre à 6h30 et s'arrête à 23h. L'extinction de l'éclairage le matin et l'allumage le soir se font en fonction des heures de lever et du coucher du soleil.

Il est proposé les nouveaux horaires suivants :

- démarrage à 6h30
- extinction à 21h

Certains élus pensent que 21h est un horaire est trop tôt et proposent une coupure à 21h30.

Après débat, 7 voix sont pour l'horaire de 21h et 5 voix sont contre. A la majorité absolue, le conseil municipal décide de changer les horaires de l'éclairage public à 6h30 pour le démarrage et à 21h pour l'extinction.

#### **Point 10 : Informations**

##### **- Information de l'adjointe déléguée à la commission aux affaires sociales (Séverine VENTURINI) :**

- A la demande des agents techniques, la commission s'est renseignée sur le dispositif argent de poche afin de leur permettre un soutien dans l'accomplissement de leurs missions.

Ce dispositif permet aux jeunes entre 16 et 18 ans de travailler pendant l'été, 3h par jour pendant maximum 30 jours par an. La rémunération est de 15 € par jour par adolescent. Un à deux adolescents peuvent être recrutés pour un agent communal.

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) peut octroyer le versement d'une subvention pour la mise en place de ce dispositif.

##### **- Information de l'adjoint délégué à la commission entretien de la voirie et des espaces publics (Jean-Pierre PHILIPPE) :**

- Un nouveau dépôt sauvage a été constaté rue de la mine. La gendarmerie est intervenue. Il convient pour le propriétaire du terrain de déposer plainte. L'affaire est en cours.

### **Point 11 : Questions diverses**

- Catherine CLANCIER demande s'il est prévu dans le planning des agents le nettoyage des parterres à l'entrée de la commune au niveau de la croix. Jean-Pierre confirme cette planification.

**Un prochain conseil sera programmé le jeudi 19 mai 2022**

La séance est levée à 23h00 par Monsieur le Maire.

### Les membres du Conseil municipal

Nom prénom	Emargement
BEAUDIC Jean-Michel	
JARRY Claude	
PHILIPPE Jean-Pierre	
BILLARD Patrice	
VENTURINI Séverine	
COURTECUISSÉ Vincent	Absent excusé
CLANCIER Catherine	
LEFEBVRE Hélène	Absent excusée
MAURY Anthony	
QUEIROS Élodie	
CHIRON Florian	
GODET Guy-Marie	
AYMÉ Sophie	